

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
1 22 36

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

**OBJET : Aménagement Numérique : Cotisation du Conseil départemental 13 à l'Association
des Villes et des Collectivités pour les Communications Electroniques de l'Audiovisuel
(AVICCA) pour 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au systèmes d'information et services numériques, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental conscient de l'importance du Très-Haut-Débit (THD) pour son territoire, développe une politique volontariste en matière d'aménagement numérique.

Il porte notamment un projet de réalisation d'un réseau d'initiative publique et lance une réflexion sur les usages et services sur son territoire.

Il a adhéré en 2017 à l'Association des Villes et des Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel (AVICCA), association Loi 1901, qui est en relation avec les acteurs économiques et les pouvoirs publics et qui représente et défend l'intérêt des collectivités, et, à travers elles, l'intérêt public local.

Forte de 25 ans d'expérience, cette association représente un nombre considérable de structures locales adhérentes : Villes (33), Intercommunalités (89), Départements (12), Région. Ceci lui donne le recul nécessaire dans les analyses, les questions du jeu des acteurs, la réglementation et les stratégies.

Madame Marie-Pierre CALLET, vice présidente du Conseil départemental 13, déléguée au système d'information et services numériques est membre du conseil d'Administration.

En tant qu'organisme fédérateur, l'association porte les intérêts des collectivités engagées dans le numérique, pour faciliter l'échange des pratiques et agir ensemble au plan national.

Le Conseil départemental est membre de cette association. Il doit s'acquitter auprès de cet organisme de sa cotisation au titre de l'année 2018. Celle-ci est fixée à 4995 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL